
Les archives du ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones (1945-1991) aux Archives nationales : une source pour la connaissance de l'architecture

The archives of the French Postal, Telegraphic and Telecommunications Ministry (1945-1991), a source for the history of architecture

Charlotte Leblanc



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/15684>

DOI : [10.4000/insitu.15684](https://doi.org/10.4000/insitu.15684)

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Charlotte Leblanc, « Les archives du ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones (1945-1991) aux Archives nationales : une source pour la connaissance de l'architecture », *In Situ* [En ligne], 34 | 2018, mis en ligne le 04 mai 2018, consulté le 21 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/15684> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.15684>

Ce document a été généré automatiquement le 21 décembre 2020.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Les archives du ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones (1945-1991) aux Archives nationales : une source pour la connaissance de l'architecture

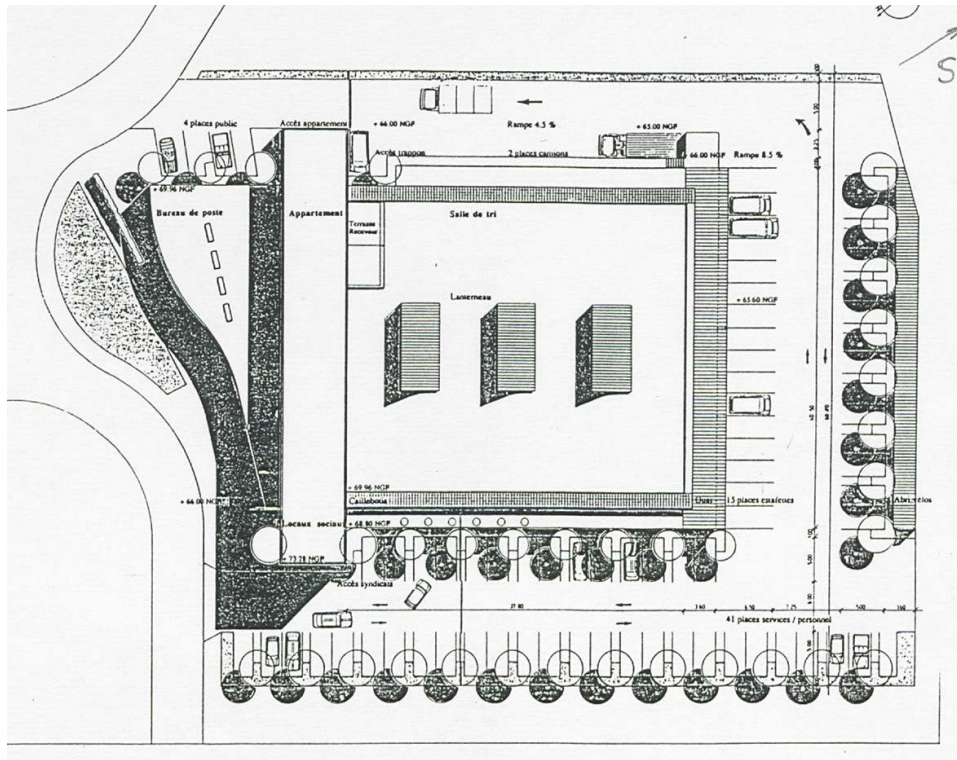
The archives of the French Postal, Telegraphic and Telecommunications Ministry (1945-1991), a source for the history of architecture

Charlotte Leblanc

- 1 Dans un contexte de redéfinition de la présence postale sur le territoire français, le projet de réaménagement de la Poste centrale de la rue du Louvre (2012), bâtiment de Julien Guadet emblématique de l'activité postale parisienne, édifié entre 1880 et 1888, qui a suscité une prise de conscience patrimoniale nouvelle, a fourni l'occasion de s'intéresser à une typologie architecturale méconnue : l'architecture produite par le ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones (P.T.T.). Créé en 1879 et supprimé en 1991, ce ministère assurait le bon fonctionnement des communications matérielles et immatérielles en France. Au même titre que la mairie ou l'école, le bâtiment des Postes et des Télécommunications est le représentant dans chaque ville de France d'un service public garanti par l'État. Malgré son apparente banalité, il est immédiatement identifiable dans le paysage urbain et rural. Son programme répond à des considérations aussi bien techniques qu'administratives et esthétiques tout en s'inscrivant le plus souvent dans les caractéristiques stylistiques propres à l'époque de sa construction. Quelquefois, l'édifice regroupe en un seul bâtiment diverses fonctions relatives aux postes et télécommunications. C'est souvent le cas de « l'hôtel des postes » (dit « HP ») qui peut regrouper des espaces pour l'accueil du public, un centre de tri, des logements pour les fonctionnaires, d'autres espaces dévolus à la télégraphie et la téléphonie ou aux services bancaires (**fig. 1**). Dans d'autres cas, il répond à une fonction particulière : central télégraphique, central téléphonique, commutateur, tour hertzienne, centre de tri,

radôme, caisse nationale d'épargne (fig. 2), banque postale, centre de chèques postaux, etc.

Figure 1



PLAN PROPOSÉ PAR L'ARCHITECTE JEAN-FRANÇOIS SCHMIT POUR LE CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE DU BUREAU DE POSTE « BEAUVAIS MANUFACTURE HP », QUARTIER SAINT-QUENTIN, ACTUEL 5 RUE TANNEURS, BEAUVAIS (OISE), PROJET B, NON RÉALISÉ, SEPTEMBRE 1991 (AN, 20010248/7).

© ARCHIVES NATIONALES, FRANCE.

Figure 2



BÂTIMENT DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE, CHARENTON-LE-PONT (VAL-DE-MARNE), BERNARD TOURY, ANNEXE 1, 1972, PHOTOGRAPHIE ANONYME (DOSSIER DE CARRIÈRE DE BERNARD TOURY, AN, 19800126/3).

DROITS RÉSERVÉS. © ARCHIVES NATIONALES, FRANCE.

- 2 Consciente du symbole que représente l'édifice postal, l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, tantôt ministère autonome, tantôt secrétariat d'État, a souhaité dès la fin du XIX^e siècle exercer un contrôle sur son patrimoine immobilier. Cette mainmise sur la construction s'est concrétisée par l'arrêté du 30 avril 1901 relatif à la « construction par les soins de l'administration d'hôtels des Postes, de bureaux centraux télégraphiques et téléphoniques ou d'immeubles spéciaux » créant le premier service d'architecture des P.T.T. ainsi qu'un cadre des architectes des P.T.T. Et ce corps compte de grands noms de l'architecture française parmi lesquels Julien Guadet, François Le Cœur, Léon Azéma, Michel Roux-Spitz, Joseph Bukiet, Jacques Debat-Ponsan, Eugène Baudouin, Georges Labro (**fig. 3**).

Figure 3



L'hôtel des Postes et Télécommunications de Nantes (Loire-Atlantique), Jean Roux-Spitz, Michel Roux-Spitz, 1950-1958. Photographie anonyme, épreuve Kodak couleur, 1969 (dossier de carrière de Jean Roux-Spitz, AN, 19800126/3).

Droits réservés © Archives nationales, France.

- 3 Les archives de l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, aujourd'hui conservées aux Archives nationales, sont, pour cette raison, une source précieuse pour qui s'intéresse à un édifice postal ou de télécommunication en particulier ou plus généralement à cette typologie architecturale. Plus de 400 cartons d'archives sont désormais à la disposition du chercheur sur le site de Pierrefitte-sur-Seine.

Historiographie de la recherche

- 4 Les années 1980 et 1990 ont été l'occasion d'une redécouverte du patrimoine bâti des P.T.T. Dans un mouvement plus large de développement de l'intérêt porté au patrimoine industriel, des études ont alors donné lieu à des publications et des expositions comme celle qui fut organisée en 1987 par la direction générale de la Poste au musée des Monuments français (« Architecture postale, 1887-1987 »)¹. Elle fut l'aboutissement d'un travail de recherche mené par Bénédicte Leclerc et Hervé Coulaud dans le cadre d'une commande faite en 1986 par le ministère de l'Équipement portant sur l'étude de l'architecture postale².
- 5 La prise en compte de cette architecture dans la conscience patrimoniale s'est encore affirmée en 1992 avec la parution d'un numéro spécial de la revue *Monuments historiques* dédié à l'architecture postale³. Cette publication eut notamment le mérite de mettre l'accent sur quelques édifices postaux remarquables ainsi que de dresser le portrait de

cinq architectes ayant marqué l'histoire de l'architecture postale parmi lesquels Julien Guadet (1834-1908), Jacques Debat-Ponsan (1882-1942) ou Michel Roux-Spitz (1888-1957).

- 6 Il faut encore citer les travaux menés par l'historien de l'architecture Guy Lambert sur l'édifice emblématique de la Poste du Louvre, le fonctionnement du corps des architectes des P.T.T. ou encore les bâtiments des PTT sous la III^e République⁴. Enfin, le Laboratoire de recherche de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, le LéaV, mène depuis 2010 un travail d'identification et d'expertise du patrimoine architectural de la Poste en Île-de-France, qui a déjà donné lieu à une première restitution à travers une importante publication, *Hôtels des postes patrimoniaux de la métropole parisienne*⁵ (fig. 4, fig. 5).

Figure 4



Photographie de la façade du centre de tri aujourd'hui détruit du 123 boulevard Brune, Paris, 14^e arr., Georges Tourry (1904-1991), architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, 1958, photographie anonyme (AN, 19790443/20).

Droits réservés. © Archives nationales, France.

Figure 5



Photographie des quais de déchargement du centre de tri aujourd'hui détruit du 123 boulevard Brune, Paris, 14^e arr., Georges Tourry (1904-1991), architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, 1958, photographie anonyme (AN, 19790443/20).

Droits réservés. © Archives nationales, France.

Des sources diverses

- 7 Afin de poursuivre les recherches dans ce domaine de l'architecture administrative, diverses institutions se révèlent particulièrement utiles. Il faut penser ici aux services qui conservent aujourd'hui les archives des multiples acteurs et administrations des P.T.T. : les Archives nationales, les archives départementales et municipales, les archives nationales d'Outre-mer, le centre des archives de France Télécom/Orange à Alfortville, la direction des archives du Groupe La Poste à Paris ou encore le Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle.
- 8 Ainsi, le ministère des P.T.T. a versé régulièrement les archives de ses différentes directions nationales et régionales dans les services d'archives publics. En tout premier lieu viennent les Archives nationales qui conservent, essentiellement sur le site de Pierrefitte-sur-Seine, les archives des ministres des P.T.T., de leurs cabinets et services généraux ainsi que des différentes directions des P.T.T. Les archives des directions régionales et départementales des P.T.T. sont conservées en grande partie par les services d'archives départementales, parfois municipales, où le chercheur pourra trouver des documents relatifs à la construction des infrastructures de communication et télécommunication sur un territoire en particulier. Ces services d'archives s'enrichissent régulièrement de nouveaux versements. En effet, la société anonyme La Poste, qui a hérité de diverses missions de service public autrefois dévolues aux P.T.T., continue de

verser aux archives nationales et départementales les documents relatifs à ses missions de service public ainsi que les archives historiques du ministère qu'elle collecte régulièrement dans les différents services. Elle dispose à cet effet d'un important service d'archives, la DIRAG (direction des Archives du Groupe La Poste), qui coordonne la politique archivistique de l'entreprise, assurant l'archivage courant et intermédiaire ainsi que la collecte, le classement et l'inventaire des archives définitives qui sont ensuite versées dans les services d'archives nationales et départementales. Elle conserve, sur son site parisien, plus de 7,5 km linéaires de dossiers d'immeubles qui servent à la gestion quotidienne des bâtiments de La Poste.

- 9 Les conditions d'accès à ces archives répondent au code du Patrimoine entré en vigueur en 2008. Une particularité doit être notée pour les dossiers d'immeubles appartenant au Groupe La Poste qui sont communicables à l'expiration d'un délai de cinquante ans à compter de la date du document le plus récent contenu dans le dossier. Leur consultation nécessite donc parfois une demande de dérogation afin d'évaluer si les plans et documents ne portent atteinte ni à la sécurité publique ni à celle des personnes.
- 10 Les archives de France Télécom, devenu la S.A. Orange en 2013, sont quant à elles gérées par le service Archives et Patrimoine historique de l'entreprise sur le site d'Alfortville.
- 11 Le Centre d'archives d'architecture du ^{xx} siècle, aujourd'hui intégré à la Cité de l'architecture et du patrimoine, est également une source remarquable pour ce domaine de la recherche. Il conserve de nombreux fonds d'archives privées d'agences d'architecture qui ont construit au profit du ministère des P.T.T., et sa base de données en ligne, « Archiwebture », permet un accès aisé aux documents. Le chercheur ne doit pas négliger non plus le contact avec certaines agences d'architecture toujours existantes, qui gèrent elles-mêmes les archives de leurs projets d'édifices postaux.
- 12 Le chercheur peut également avoir recours à la collection historique des Télécommunications, à Soisy-sous-Montmorency, aujourd'hui gérée par la société anonyme Orange, aux collections et archives du musée national d'Art moderne du Centre Pompidou et du musée d'Orsay, aux archives et à la photothèque du musée de la Poste ou encore à la bibliothèque historique des Postes et Télécommunications, toutes deux à Paris, qui conservent des objets, publications, littérature grise et archives sur l'histoire des postes et télécommunications.

Une organisation administrative dévolue à la gestion des bâtiments

- 13 Afin de s'orienter dans les fonds d'archives du ministère des P.T.T. conservés aux Archives nationales, une bonne connaissance de l'histoire administrative des services des bâtiments s'avère utile. Cette histoire est aussi particulièrement éclairante pour l'historien de l'architecture car l'évolution formelle des édifices postaux trouve parfois son origine dans l'organisation même des services en charge de ces questions.
- 14 Le ministère des Postes et des Télégraphes, créé en 1879, est issu de la fusion de deux administrations : d'une part, la direction de l'Exploitation postale, rattachée jusqu'alors au ministère des Finances ; d'autre part, la direction des Lignes télégraphiques, qui avait longtemps relevé du ministère de l'Intérieur. À ces deux administrations réunies en un ministère unique vient s'ajouter, en 1889, celle du Téléphone, dont le monopole, concédé dix ans plus tôt à la Société générale des téléphones, est repris par l'État. À partir de cette

date, les trois secteurs (Poste, Télégraphe, Téléphone) ont été successivement placés sous l'autorité de ministres, de directeurs généraux ou de sous-secrétaires d'État.

- 15 Mais l'histoire administrative de l'architecture postale commence réellement avec un arrêté du 30 avril 1901 relatif à la « construction par les soins de l'administration d'hôtels des Postes, de bureaux centraux télégraphiques et téléphoniques ou d'immeubles spéciaux » créant le premier service d'architecture des P.T.T. ainsi qu'un cadre des architectes des P.T.T. Ils sont d'abord trois, puis dix en 1906 et treize en 1920.
- 16 Jusqu'en 1930, le service des bâtiments de l'administration centrale des P.T.T. ne comportait qu'un seul bureau, dont le rôle se limitait à la construction et à l'aménagement des bureaux de poste alors que les centraux télégraphiques et téléphoniques étaient gérés par les directions de l'Exploitation télégraphique et téléphonique. La véritable mise en place d'une administration spécialisée dans l'architecture postale remonte à 1927, lorsqu'un service régional des locaux est créé dans chaque région postale. Il faut attendre 1930 pour voir apparaître, au sein de l'administration centrale, une sous-direction des Bâtiments, composée de deux bureaux et d'une section technique⁶. À partir de 1942, le service des Bâtiments et Transport constitue une direction à part entière du ministère des P.T.T. et se dote de moyens plus importants. Il dispose notamment de quatre bureaux, qui se répartissent les projets de construction à Paris et dans toutes les régions de France, ainsi que d'un bureau de la révision (devis, mémoires, cahiers des charges) et d'une section technique⁷. Après une longue période de stabilité dans l'organisation du service, le début des années 1970 marque une nouvelle séparation de la gestion des bâtiments entre la direction des Postes et celle des Télécommunications. La fin d'un service des Bâtiments en tant que direction indépendante, rattachée directement au ministre, ne signifie pas une attention moindre à l'architecture postale. Bien au contraire, cette séparation semble correspondre à un moment où les bâtiments se spécialisent. Au sein des directions respectives des Postes et des Télécommunications, les bureaux des services des Bâtiments se multiplient et s'adaptent aux besoins et fonctions des différentes administrations⁸. En 1971, la direction des Bâtiments et Transport, renommée direction de l'Équipement et des Transports, est absorbée par la direction générale des Postes. En 1982 lui succède la direction de la Logistique, puis, à partir de 1987, la direction technique. Au sein de la direction des Télécommunications, ces fonctions relèvent de la direction de l'Équipement et des Marchés, créée en 1968, à laquelle succède en 1974 la direction de la Production (service des bâtiments, de l'énergie et des transports)⁹. Cette organisation nouvelle de la gestion des édifices postaux par les deux directions des P.T.T. garde ensuite une certaine constance jusqu'à la disparition du ministère des P.T.T., en 1991. Le vocabulaire utilisé pour désigner les différents services des bâtiments s'avère particulièrement éclairant pour comprendre ce qu'attend l'administration de ces « machines à télé-communiquer » : équiper et produire. Voilà les mots d'ordre de l'architecture postale à partir des années 1970.
- 17 De 1927 à 1991, les services centraux des Bâtiments peuvent également compter sur des conducteurs d'opération équipés de bureaux d'études dans chaque région. Chaque direction régionale possède en effet son propre service des bâtiments avec des inspecteurs, des vérificateurs, des ingénieurs et des techniciens. Ils sont chargés de la définition des programmes de construction (**fig. 6**), suivent et orientent les architectes désignés dans toutes les étapes du projet, désignent les entreprises, assistent l'architecte

dans la direction des travaux puis prononcent les réceptions provisoires et définitives du chantier¹⁰.

Figure 6

534 A-1
(C. A. 01473)

2. N. PROGRAMME DES BESOINS
POUR L'INSTALLATION A QUIMPER

DÉPARTEMENT : FINISTÈRE *Coqui*

Du service postal (1) de de classe exceptionnelle

RÉGION : BRETAGNE

RENNES

Pour les services exclusivement postaux voir l'intercalaire n° S 7 (2).
Pour les services télégraphiques et téléphoniques voir les intercalaires n° 2 et 3.

TABLEAU A. — AUTRES SERVICES A INSTALLER DANS L'IMMEUBLE.

NUMÉRO des intercalaires	DÉSIGNATION DES SERVICES	CLASSE	CLASSEMENT (4)	NUMÉRO des intercalaires	DÉSIGNATION DES SERVICES	CLASSE	CLASSEMENT (4)
A.2	Service télégraphique	} HC	17/54				
A.3	Service téléphonique						

TABLEAU B. — RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS SUR L'IMPORTANCE DES SERVICES.

NOMBRE DE POINTS OBTENUS	à la situation de l'année de qui 538 la plus récente (1)	à la situation de l'année de qui 538 la plus récente (1)	Population de la commune d'après le dernier recensement fait en (y compris les 3 communes limitrophes qui ne disposent pas d'un bureau autonome ? oui, non) (2)
Total général de la statistique	9.218.616	1951 (3)	54 39.334
Traffic postal	5.549.411		
Traffic télégraphique	21.078		
Traffic téléphonique	118.961		
Mouvements de fonds	2.570.166		

(1) Indiquer l'année.

Principaux établissements commerciaux, industriels, scolaires ou divers, comptables du Trésor, services publics à desservir.

Centre commercial et touristique important.

Usines de conserves

Crèperie

Chef lieu du département.

Besoins de service postal en énergie électrique (force motrice) [6].

Puissance maximum nécessaire : kW.

Puissance nécessaire à la mise en service du bureau : kW.

Étude réalisée le 7 AVRIL 1956

Étude (mise au point le.....)

Recettes

SITUATION	SITUATION	
	actuelle	probable dans 25 ans
Classement (4) : 55/69 (C.B.)	8	15
Goûts (5) : Nombre de positions installées	8	9
Nombre maximum de positions occupées simultanément	3	5
Nombre de cabines téléphoniques	8	15
— voies	16	50
— boîtes de commerce (PM/GM)	111	150
— circuits de P.A.R.	-	-
— correspondants postaux	-	-
— bicyclettes	-	49
— pochettes	4	4

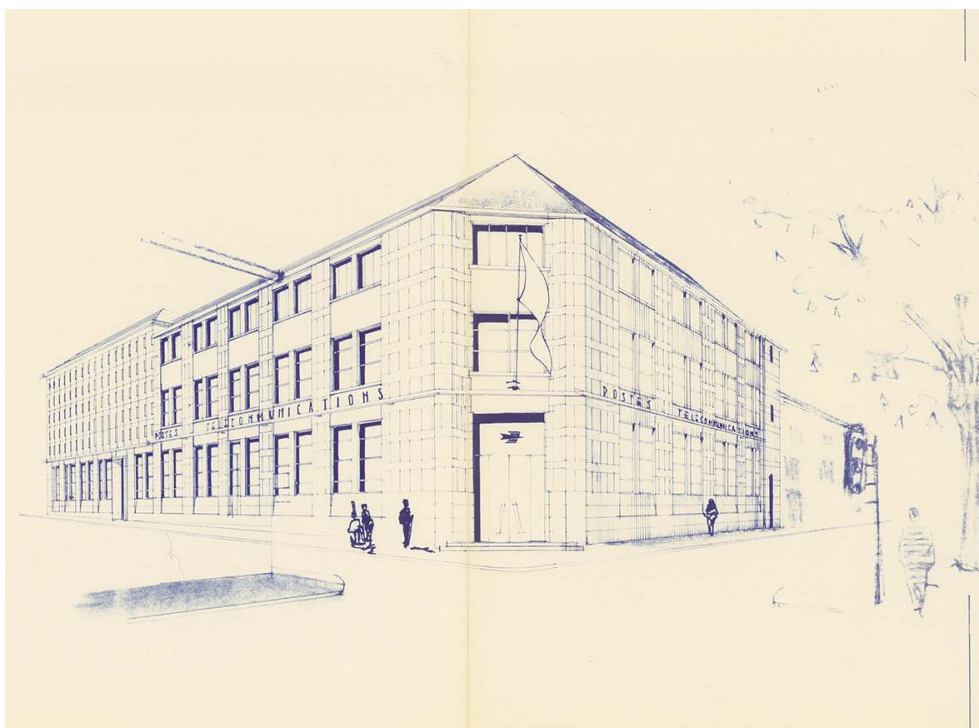
(1) Ajouter « qu'il s'agit de services exclusivement postaux fonctionnant sous l'autorité d'un chef de centre de ré... »
(2) Ajouter « indiquer les services postaux et électriques fonctionnant sous l'autorité du receveur... »
(3) À titre d'exemple.
(4) À l'exception des boîtes de commerce (PM/GM) et d'office de service/Nombre total d'établissements de la catégorie.
(5) Évaluer les données qui peuvent être obtenues sur vos services électriques (intercalaires 2 et 3).
(6) Voir la circulaire n° 205 du 4 juin 1946.

Fiche de définition des besoins en infrastructures de télécommunications pour la ville de Quimper (Finistère), projet d'installation d'un service télégraphique et téléphonique, 1956 (AN, 19800513/4).

© ARCHIVES NATIONALES, FRANCE.

- 18 L'existence d'architectes régionaux des P.T.T. rappelle d'ailleurs plus largement le rôle joué par les régions dans les orientations de l'architecture postale (fig. 7, fig. 8). On peut penser également que le rôle de ces services régionaux est encore renforcé dans le processus de décentralisation lancé par les lois Defferre dès 1982.

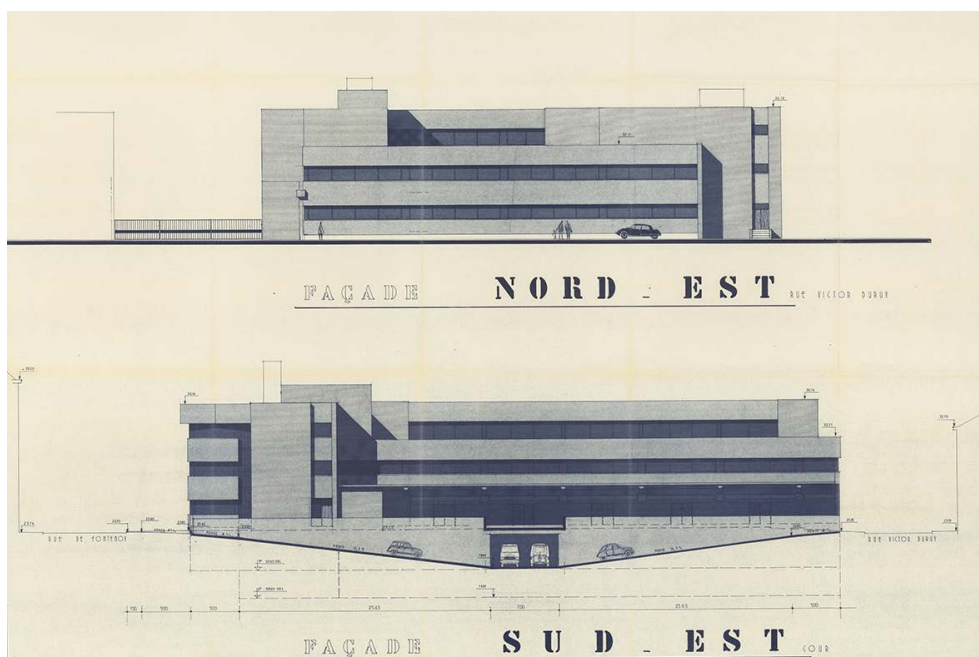
Figure 7



Élévation pour un projet d'extension de l'hôtel des Postes de Quimper (Finistère), boulevard Amiral-de-Kerguelen, par Derrouch, architecte régional des PTT, 1962 (AN, 19800513/4).

Droits réservés. © Archives nationales, France.

Figure 8



Avant-projet pour un hôtel des Postes, 15 rue Fontenoy, 4 rue Dupetit-Thouars, Lille (Nord), (en place), par Charles Abadie, architecte régional des P.T.T., 1974 (AN, 19840666/7).

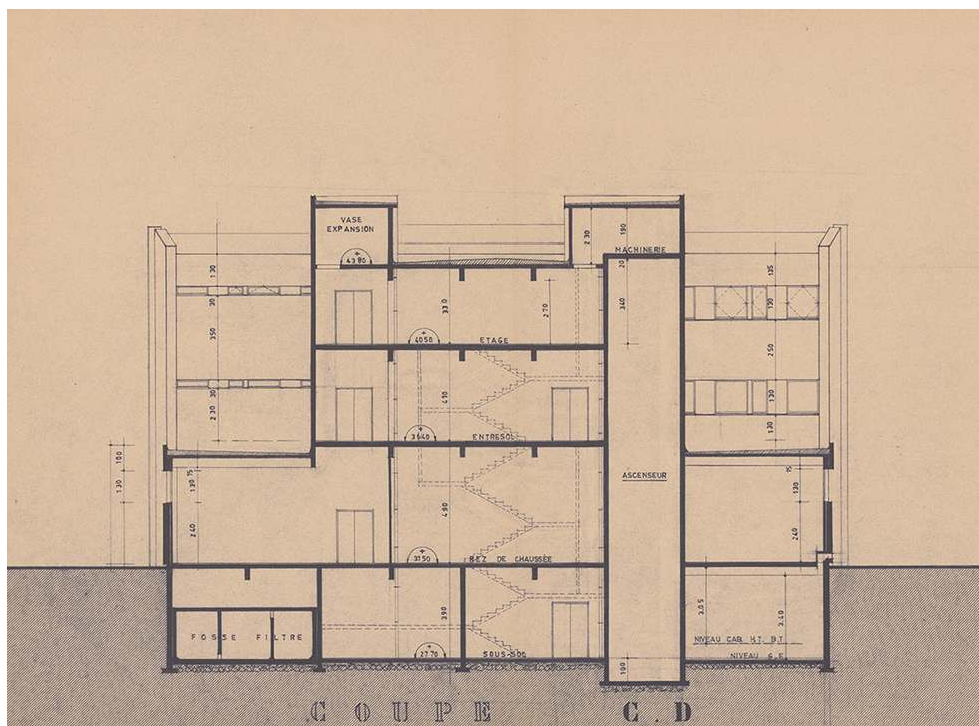
Droits réservés. © Archives nationales, France.

- 19 Afin de préparer la réforme du ministère des P.T.T. qui aboutit, le 1^{er} janvier 1991, à la suppression du ministère au profit de deux exploitants autonomes de droit public, La Poste et France Télécom, le gouvernement vote divers articles de loi en 1990 relatifs à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications. C'est à cette occasion que « l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers du domaine public ou privé de l'État attachés aux services relevant de la direction générale de la Poste ont été transférés à l'exploitant public »¹¹. La holding Poste Immo, filiale du Groupe La Poste, possède et gère, depuis le 1^{er} avril 2005, les biens immobiliers de La Poste, soit 8 millions de m², dont 5 en pleine propriété et 3 loués auprès de tiers externes, en l'occurrence principalement des communes. Ce parc représente sur l'ensemble du territoire 14 000 immeubles¹². La société FT Immo H, filiale immobilière d'Orange-France Télécom, gère quant à elle la plupart des biens immobiliers des télécommunications en partie hérités du patrimoine du ministère des P.T.T.¹³.

Les sources de l'architecture postale aux Archives nationales

- 20 Les archives provenant des différents services des bâtiments du ministère des P.T.T., aujourd'hui conservées par les Archives nationales, concernent aussi bien l'organisation administrative des services que les dossiers de bâtiments et d'architectes gérés par cette administration. Dans les archives de l'administration des bâtiments, le chercheur trouvera essentiellement des informations d'ordre budgétaire ou décisionnel, notamment sur l'orientation que le ministère des P.T.T. souhaite donner à son parc immobilier. Ces sources peuvent être enrichies par une recherche menée dans les archives de cabinet du ministre des P.T.T. ou des directeurs généraux des Télécommunications ou des Postes, où l'on trouve également des informations relatives à la politique de planification des infrastructures. Les archives des directions du budget et de la comptabilité peuvent également s'avérer utiles pour connaître les échéanciers des programmes d'infrastructure. Afin de définir le programme architectural de chaque construction, les services des Bâtiments entretenaient aussi un dialogue constant avec le service pour lequel l'édifice était conçu. C'est pourquoi les archives de certains services tels que la direction des Services postaux, la direction des Services « courrier » (pour les constructions des centres de tri), les services financiers (pour les constructions des caisses nationales d'épargne) peuvent également être des sources précieuses.
- 21 Les dossiers d'immeubles des P.T.T. sont, quant à eux, de composition et de qualité variables. On y trouve des informations sur leur acquisition, leur construction et leur programme, leur entretien, leur équipement, etc. Il n'est pas rare d'y trouver des plans techniques ainsi que des photographies (**fig. 9**). En complément, le chercheur devra se tourner vers les dossiers de bâtiments conservés par le service des archives de La Poste, la DIRAG.

Figure 9



Coupe du projet de centre de tri à Niort (Deux-Sèvres), le long des voies SNCF, par Madeleine Ursault, architecte DPLG, région de Poitiers, 1969 (AN, 19800513/4).

© ARCHIVES NATIONALES, FRANCE.

- 22 Parmi les sources remarquables, on notera aussi la présence de nombreux dossiers de personnel des architectes du cadre des P.T.T. Ces dossiers retracent la carrière des architectes et comprennent fréquemment des albums composés de photographies illustrant leurs précédents travaux pour le ministère des P.T.T., mais aussi pour d'autres administrations françaises (fig. 10).

Figure 10



Hôtel des postes de Roanne (Loire) et central téléphonique de Châteauroux (Indre), construits par André Gutton (1904-2002), 1959, photographie anonyme (dossier de carrière d'André Gutton, architecte des P.T.T., AN, 19800126/2).

Droits réservés © Archives nationales, France.

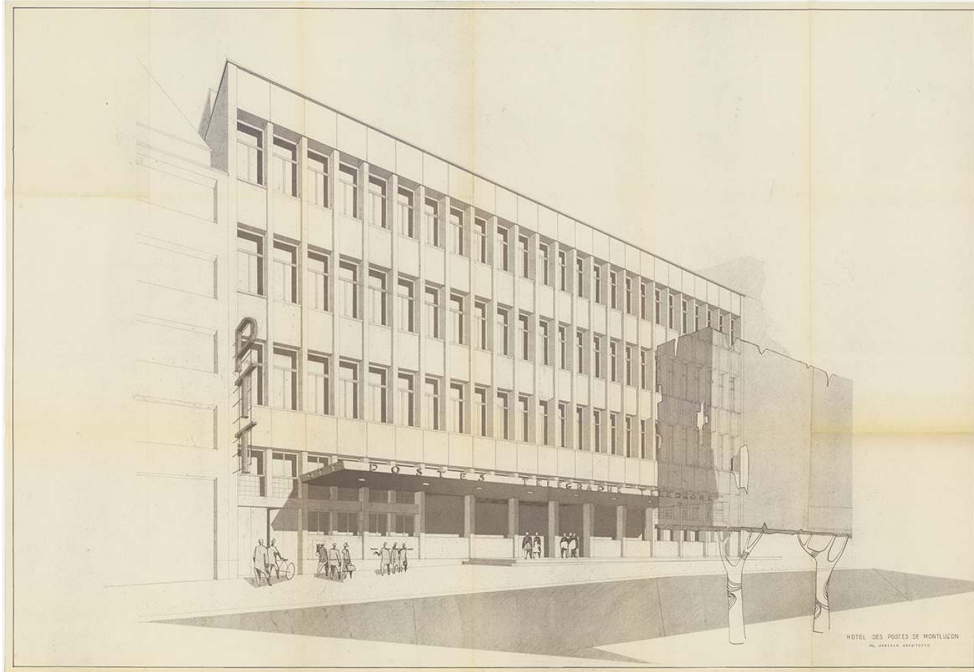
- 23 Afin de faciliter les recherches dans ces fonds divers, les Archives nationales établissent actuellement un répertoire méthodique des sources de l'architecture des Postes et Télécommunications disponibles sur le site de Pierrefitte-sur-Seine. Il sera accessible prochainement en ligne depuis la salle des inventaires virtuelle.
- 24 Cette présentation des fonds des Archives nationales relatifs à l'architecture produite par le ministère des Postes et des Télécommunications est également l'occasion de s'interroger sur la nature d'une typologie architecturale souvent négligée. Malgré le manque d'études portant actuellement sur le sujet, il est possible de dégager quelques problématiques inhérentes à ces édifices au sein d'une histoire générale de l'architecture administrative dans la France contemporaine. La symbolique portée par l'architecture des P.T.T., après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'à la suppression du ministère en 1991, permet par exemple de comprendre certains choix formels des services des bâtiments. En outre, malgré quelques caractéristiques constantes dans cette architecture, il est également possible d'observer les évolutions de cette architecture administrative, et de voir comment a pu être défini un « style P.T.T. ».

Les bâtiments des Postes et télécommunications : des lieux de pouvoir ?

- 25 Il y a vingt-cinq ans, le ministère des P.T.T. disparaissait, au profit de deux sociétés anonymes : La Poste et France Télécom. Cette temporalité a pu faire oublier la place qu'avait tenue cette administration dans la vie publique. Il faut donc rappeler que le ministère des P.T.T. représentait non seulement un employeur et un investisseur important mais aussi un outil de l'exercice de l'État sur tout le territoire. En 1957, ce sont pas moins de 220 000 fonctionnaires, soit le cinquième de l'effectif des fonctionnaires civils, qui travaillaient pour les P.T.T.¹⁴. Outre les milliards de lettres, colis, télégrammes, télex, liaisons téléphoniques dont il assurait la correspondance chaque année, le ministère était aussi le banquier de nombreux Français. En 1980, le service des Comptes courants et Chèques postaux gérait par exemple 7 millions de comptes¹⁵. En 1989, la Caisse d'épargne postale gérait également 19 millions de livrets¹⁶. L'architecte du cadre des P.T.T. Paul Guadet¹⁷ cernait bien cette omniprésence du ministère dans la vie des Français lorsqu'il déclarait en 1922 : « Le bureau de poste est le plus fréquenté de tous les bureaux administratifs d'une localité. Aussi convient-il qu'il soit bien situé, d'accès facile, confortable, hygiénique, élégant¹⁸. » Ce ministère concernait autant la vie des entreprises que des administrations ou des particuliers. Dès le début du XIX^e siècle, le gouvernement avait compris l'importance des communications et télécommunications dans le maintien et le renforcement de son pouvoir sur tout le territoire, depuis les ministères jusqu'aux préfectures, sous-préfectures et mairies. Il mit en place un monopole des télécommunications dès 1837¹⁹, qu'il justifia par la défense de l'ordre public²⁰. La distribution du courrier rentrait également dans ce monopole.
- 26 Les différents édifices qui permettent d'assurer les fonctions du ministère des P.T.T. sont donc autant de symboles de la présence de l'État sur tout le territoire, mais aussi des liens qui unissent les citoyens. L'historien de l'architecture Jean-Michel Leniaud distingue deux formes d'architecture publique : « l'architecture des institutions », c'est-à-dire l'architecture des bâtiments destinés aux principaux corps de l'État, et « l'architecture des services publics », qui désigne les édifices dédiés à l'accueil des prestations dues par l'État aux citoyens²¹. Si quelques rares édifices, tels que le ministère des P.T.T., implanté successivement au 103 rue de Grenelle et au 20 avenue de Ségur (7^e arr.)²², appartiennent à la première catégorie, des milliers d'autres relèvent de la seconde et présentent une diversité et une richesse sémantique qu'on ne peut négliger.
- 27 Le symbole le plus évident incarné par les bâtiments des P.T.T. est politique : il rappelle l'appartenance de chaque parcelle de territoire à la Nation. Il doit incarner à la fois la force et la stabilité de l'État et la confiance de la population envers son service public. En 1957, lors de la première réunion de la Commission consultative des études postales (CCEP) de l'Union postale universelle à Ottawa, neuf puis onze pays s'associent afin de rédiger une étude sur l'architecture fonctionnelle des bâtiments postaux qui met en relief cet enjeu :
- le bureau de poste vit essentiellement pour le public et il doit donc en gagner la confiance [...] D'où l'importance de l'aspect architectonique de l'extérieur et de la distribution des locaux, tandis que l'aspect intérieur doit être tel qu'il détermine de favorables réactions psychologiques chez le public en lui donnant une nette sensation d'ordre, de régularité et d'efficacité des services²³.

- 28 Cette fonction politique peut expliquer le choix fait par l'administration de recruter des architectes souvent prestigieux, Grands Prix de Rome, élèves de l'École des beaux-arts, parfois également architectes des Bâtiments civils et Palais nationaux (**fig. 11**).

Figure 11



Élévation de l'hôtel des Postes de Montluçon (Allier), par Pol Abraham (1891-1966), 1959 (AN, 19790443/10).

© ARCHIVES NATIONALES, FRANCE.

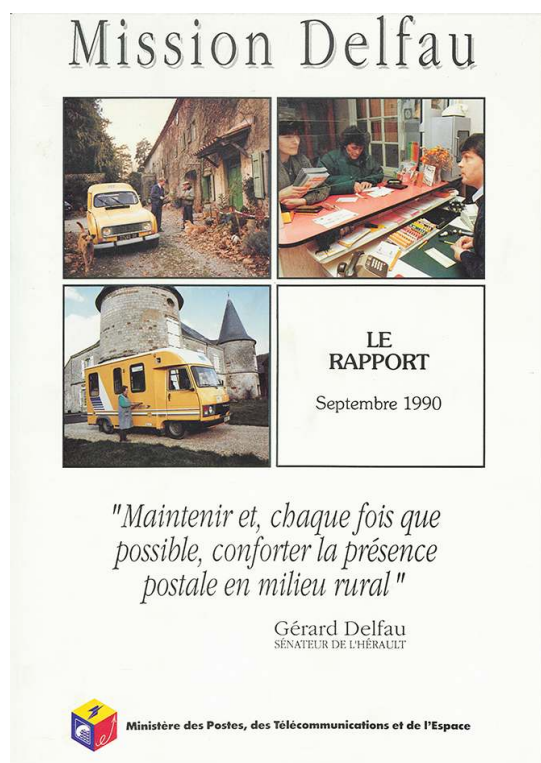
- 29 Les bâtiments des P.T.T. sont aussi des symboles d'une volonté d'égalité territoriale. Le développement des bureaux de poste a plusieurs conséquences : « il accompagne l'essor économique, [...] permet l'accessibilité nouvelle de points éloignés du territoire national, [...] influence le développement des villes [...] À la hiérarchie des bureaux correspond une hiérarchie territoriale²⁴. » Cette égalité des territoires, ces liens renforcés entre les citoyens semblent encore plus forts dans les territoires les plus reculés ou dans les moments où ce symbole semble menacé. Auguste Chemarin, ingénieur en chef des Postes et Télécommunications, écrit en 1957 au sujet des bâtiments postaux dont il est chargé dans les départements et territoires d'Outre-mer :

En songeant aux relations directes ainsi établies entre les ressortissants des peuples si divers rassemblés au sein de la communauté française, en songeant à ces liens prolongés au-delà des frontières dans tous les pays du monde, ne perçoit-on pas que c'est une façon bien simple, trop simple, de considérer comme d'ordinaires bâtiments administratifs ou industriels les abris des services des postes et transmissions ? Ne sont-ils pas, en vérité, des chapelles savamment édifiées par l'incessante célébration d'un culte de la solidarité humaine ?²⁵

- 30 Ce symbole est régulièrement invoqué lors des débats portant sur la réforme du ministère des P.T.T. entamée en 1989, comme en témoigne la déclaration de Jean-Claude Desrayaud, secrétaire général de la fédération CFDT, en juin 1989, sur le réseau de vidéotransmission de France Télécom : « La communication n'est pas une marchandise comme les autres. Elle renvoie au social, à la société civile, aux libertés et à la confidentialité²⁶. » Ce symbole

du droit à la communication pour tous, sur tout le territoire, fut d'ailleurs maintenu dans les missions de service public attribuées à la société anonyme La Poste après 1991. En effet, en décembre 1989, le ministre des P.T.T. confiait au sénateur Gérard Delfau une mission d'études sur la Poste en milieu rural. Celui-ci rendit un premier rapport, en septembre 1990, intitulé « Maintenir et, à chaque fois que possible, conforter la présence postale en milieu rural »²⁷, qui incita La Poste à s'engager dans le maintien de la plupart des bâtiments postaux du territoire (**fig. 12**).

Figure 12



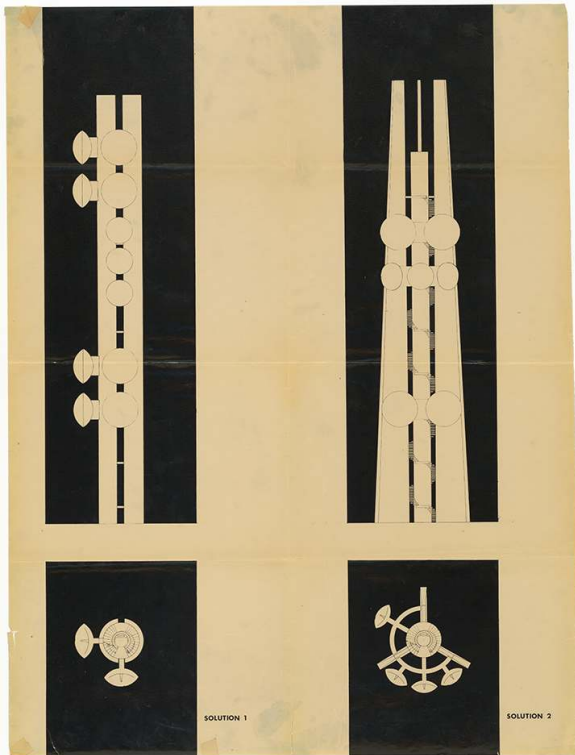
Couverture du rapport Delfau sur la présence postale en milieu rural, septembre 1990 (AN, 20010248/7).

© ARCHIVES NATIONALES, FRANCE.

- 31 Mais l'édifice des P.T.T. ne renvoie pas seulement à la notion de l'État, du public, du lien. Il est aussi un symbole de la puissance technique et technologique. Il est la célébration d'une époque moderne. « Ces nouveaux sémaphores, témoins de notre époque, que sont les pylônes et les tours hertziennes »²⁸ (**fig. 13**, **fig. 14**), mais aussi ces centres de tri mécanisés, ces centraux téléphoniques et télégraphiques, ces émetteurs de T.S.F., ces radômes, rappellent chaque jour aux citoyens qu'ils vivent à l'ère de l'information et de la communication. Une invention en chassant une autre, ces édifices doivent être sans cesse réaménagés ou reconstruits et le ministère des P.T.T. doit toujours moderniser davantage ses infrastructures. Jacques Rabinel, président du Syndicat des architectes des P.T.T., met ainsi en garde contre l'évolution du regard qui sera porté sur ces édifices, « accessoire d'une prestigieuse performance technique » : « une fois installée, acquise, la technique aura perdu le renom de la nouveauté, le bâtiment demeurera²⁹. » Et à l'ère de la révolution numérique, cette question se pose plus que jamais. Dès lors que les communications sont de plus en plus dématérialisées, peut-on alors encore percevoir et

concevoir une architecture qui symbolise cette modernité ? Alors que des années 1970 aux années 1990, l'évolution du trafic courrier connaissait une hausse en volume égale ou supérieure à celle du PIB, ce trafic baisse de manière toujours plus importante depuis 1998, concurrencé d'abord par la télécopie puis par le courrier électronique³⁰. Ainsi, alors qu'ils s'élevaient à 24 milliards d'objets en 1995³¹, les volumes du courrier ont atteint 17,8 milliards d'objets en 2008 puis 14,9 milliards en 2012³². Une étude de la traduction de cet affaiblissement du pouvoir des communications matérielles dans le langage architectural reste donc à écrire.

Figure 13



Anonyme, projet de construction d'une station hertzienne sur la crête du massif de la Sainte-Baume (Bouches-du-Rhône), 1967-1969 (AN, 19930521/31).

Droits réservés. © Archives nationales, France.

Figure 14



Projet de pavillon de deux logements pour le centre hertzien de Clermont-en-Argonne (Meuse), par Pierre Lecocq, dessin, 1961 (dossier de carrière de Pierre Lecocq, AN, 19800126/2).

© ARCHIVES NATIONALES, FRANCE.

L'architecture des P.T.T. : un reflet d'évolutions technologiques ?

- 32 Longtemps installés dans des bâtiments de rempli (**fig. 15**), les divers services des P.T.T. se dotent progressivement d'une architecture spécifique à partir de la fin du XIX^e siècle.

Figure 15

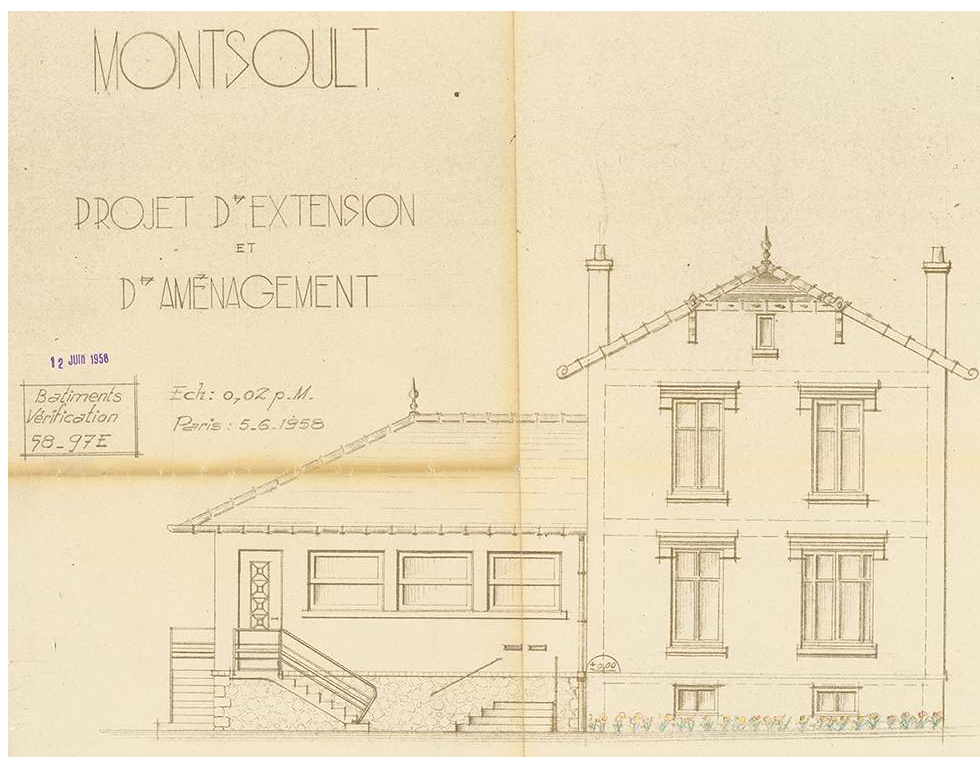


Anonyme, hôtel des Postes, Télégraphes, Téléphone, Bureau Émile-Zola, Reims (Marne), (actuel n° 67 rue Émile-Zola, Reims), vers 1950, photographie anonyme (AN, 19790443/25).

Droits réservés. © Archives nationales, France.

- 33 L'exemple emblématique de ce changement reste l'hôtel des Postes de la rue du Louvre, construit entre 1880 et 1888 par Julien Guadet. En 1900, le ministère est propriétaire de trente bâtiments, d'une cinquantaine seulement en 1914 puis de neuf cents au début de la Seconde Guerre mondiale. Il privilégie alors le régime locatif au régime domanial. En 1939, par exemple, sur près de 14 000 immeubles gérés par les P.T.T., 95 % se trouvent sous le régime locatif³³. Il s'agit le plus souvent de maisons bourgeoises suffisamment grandes pour y aménager un bureau de poste, un logement pour le préposé, d'autres espaces pour le télégraphe et le téléphone (**fig. 16**). Cette situation tend en partie à changer dans la seconde moitié du xx^e siècle, l'administration souhaitant des bâtiments plus adaptés à ses différentes fonctions.

Figure 16



Anonyme, Plan du projet d'extension et d'aménagement du bureau de poste de Montsoult (Val-d'Oise), 1958 (AN, 19790443/10).

Droits réservés. © Archives nationales, France.

- 34 Durant les dix années qui suivent la Seconde Guerre mondiale, le ministère des P.T.T. entame une longue période de reconstruction des édifices postaux, puisque 1 241 immeubles ont été détruits ou endommagés pendant la guerre³⁴. Un rythme de travaux soutenu (80 000 à 100 000 m² par an) a permis au programme d'être achevé en 1955³⁵. Douze milliards de francs sont investis dans cette reconstruction où l'administration prend le parti de ne rien reconstruire à l'identique afin de proposer une architecture adaptée « au goût du temps » et qui améliore performances et qualité de travail (éclairage, ventilation, ascenseurs, monte-charge)³⁶ (**fig. 17, fig. 18**).

Figure 17



Anonyme, dégâts occasionnés sur la façade nord de l'hôtel des Postes de Toulon (Var) par la bombe du 5 juillet 1944, photographie anonyme prise avant la reconstruction complète de l'hôtel des postes (AN, 19790443/38).

Droits réservés. © Archives nationales, France.

Figure 18



Anonyme, façade principale de l'hôtel des Postes de Toulon (Var), après reconstruction, 1953, photographie anonyme (AN, 19790443/38).

Droits réservés. © Archives nationales, France.

- 35 Le nouvel enjeu de l'administration des P.T.T. des années 1960 consiste à accompagner l'expansion urbaine, notamment en Île-de-France. Le rapport annuel de la direction des Bâtiments et Transport de 1962 témoigne de sa difficulté à y faire face en raison du manque de moyens. L'auteur du rapport préconise alors la création de deux nouvelles divisions au sein du service des Bâtiments ainsi que le recrutement d'architectes des P.T.T. supplémentaires. En attendant ces renforts, et face à l'urgence, le service des Bâtiments fait déjà appel à des architectes n'appartenant pas au cadre³⁷. Par ailleurs, le budget accordé à la construction des bâtiments augmente pour répondre à ces importants besoins. Entre 1955 et 1965, le montant des opérations a ainsi été multiplié par cinq, passant de 300 millions de francs à près de 1 500 millions³⁸.
- 36 L'industrialisation, la standardisation et l'utilisation de nouveaux matériaux plus économiques comme le béton, qui caractérisent généralement les années 1950 et 1960, afin d'accompagner la croissance urbaine, sont également présentes dans l'architecture postale³⁹. C'est le cas par exemple du bureau de poste de la rue Bréguet (Paris, 11^e arr.), construit en 1964 par André Gutton, où le béton est particulièrement mis en valeur (**fig. 19, fig. 20**).

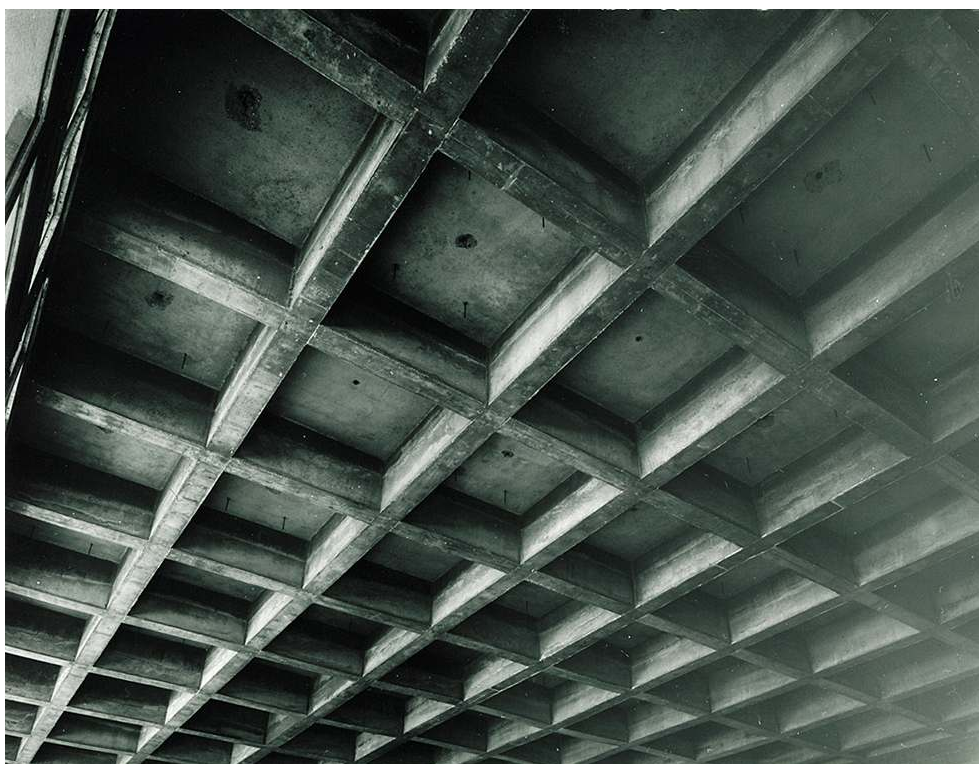
Figure 19



Aménagement du bureau de poste, 25 rue Bréguet (Paris, 11^e arr.), aujourd'hui détruit, par l'architecte André Gutton (1904-2002), 1964 (AN, 19790443/19).

© ARCHIVES NATIONALES, FRANCE.

Figure 20



Aménagement du bureau de poste 25 rue Bréguet (Paris, 11^e arr.), aujourd'hui détruit, plafond en béton, par l'architecte André Gutton, 1964, photographie anonyme (AN, 19790443/19).

Droits réservés. © Archives nationales, France.

- 37 Les années 1970 prolongent la période faste de l'architecture postale entamée dans les années 1960. Ainsi que le note, en 1977, Jacques Rabinel, président du Syndicat des architectes des P.T.T., son administration « est devenue un investisseur de premier plan. La fermeté de sa politique de construction apparaîtra dans la qualité de ses réalisations »⁴⁰. Dans le contexte de mise en place du VI^e Plan (1971-1975), le ministère des P.T.T. modernise son parc immobilier dans un souci de performance et d'efficacité, notamment dans le domaine du tri du courrier et de la téléphonie (**fig. 21**, **fig. 22**). Un important programme d'automatisation des centres de tri est ainsi entrepris entre 1974 et 1980. La première installation de machines de tri a lieu au centre de tri de Paris-Montparnasse en 1974⁴¹. De plus, avec le développement du téléphone dans les années 1970 et la modification de la conception des centraux téléphoniques commencée dans les années 1960, la direction générale des Télécommunications a dû progressivement créer son propre parc immobilier, plus conforme à ses besoins⁴².

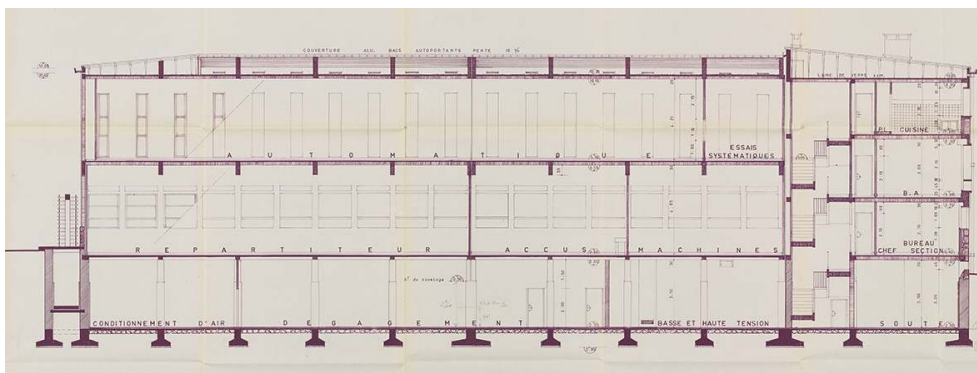
Figure 21



Central téléphonique « Côte Pavée » de Toulouse (Haute-Garonne), mis en service en 1966, par Paul de Noyers (1911-2006), architecte régional des PTT, photographie anonyme (AN, 19790443/39).

Droits réservés. © Archives nationales, France.

Figure 22



Coupe du central téléphonique « Côte Pavée » de Toulouse (Haute-Garonne), mis en service en 1966, par Paul de Noyers (1911-2006), architecte régional des PTT, plan daté de novembre 1962, approuvé le 9 mai 1963 (AN, 19790443/39).

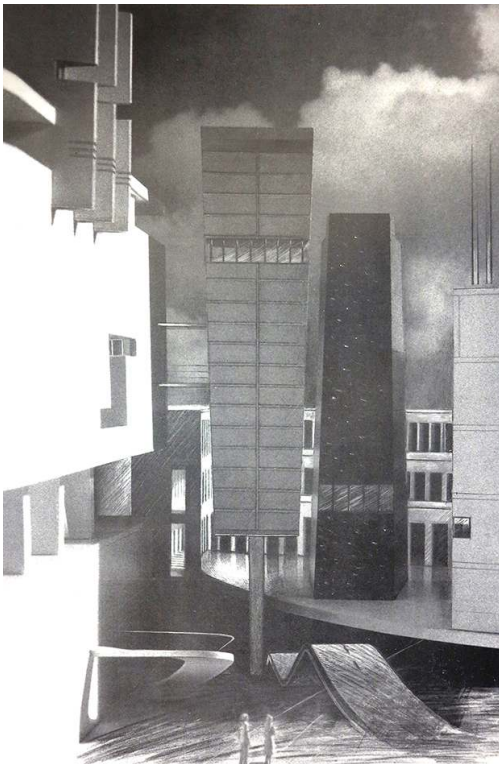
© ARCHIVES NATIONALES, FRANCE.

- 38 Le décret n°73-207 du 28 février 1973⁴³, qui soumet toute construction publique d'une certaine importance à un concours public, met fin au corps des architectes des P.T.T. Néanmoins, ce changement ne semble pas avoir de conséquence immédiate sur les nouvelles constructions du ministère. Cette situation peut s'expliquer, d'une part, par le fait que les anciens architectes du cadre participent aux concours et remportent parfois les projets de constructions nouvelles, d'autre part, par le fait que les divers services des

Bâtiments des P.T.T. continuent de suivre attentivement les chantiers et d'imposer certains partis.

- 39 Les orientations de la politique immobilière de La Poste dans les années 1980, définies dans son plan de développement quadriennal (1984-1988), placent la rénovation du patrimoine immobilier parmi ses objectifs prioritaires, notamment pour l'adapter aux nouvelles technologies⁴⁴. Pourtant, le contexte économique des années 1980 n'est plus aussi favorable et conduit l'administration à « réduire les coûts de construction et de fonctionnement des établissements » ainsi qu'à « rechercher des nouvelles normes de réalisation » pour les futurs bureaux⁴⁵.
- 40 Une fois La Poste devenue société anonyme, l'architecture postale se caractérise de plus en plus par le recours à la notion de « marque⁴⁶ » qui la pousse à vouloir améliorer son image à travers des projets architecturaux conçus à la manière d'opérations de communication. C'est le cas du programme « 1 500 logements sociaux » qui fait l'objet d'une exposition et d'une certaine visibilité médiatique, ou encore du programme « A 200 B » qui permet le réaménagement de deux cents bureaux de poste en 1992-1993 (**fig. 23, fig. 24**). Ces deux programmes sont conçus comme des « pré-séries » qui serviront de modèle pour les réalisations futures. Ils ont pour vocation de recréer une relation directe entre les usagers désormais appelés clients et les guichetiers, et de faire en sorte que tout établissement soit bien identifiable ainsi que « d'installer la marque interne de La Poste dans ses établissements [afin] que les clients, dans quelque bureau qu'ils se rendent, se reconnaîtront dans leur poste⁴⁷ ».

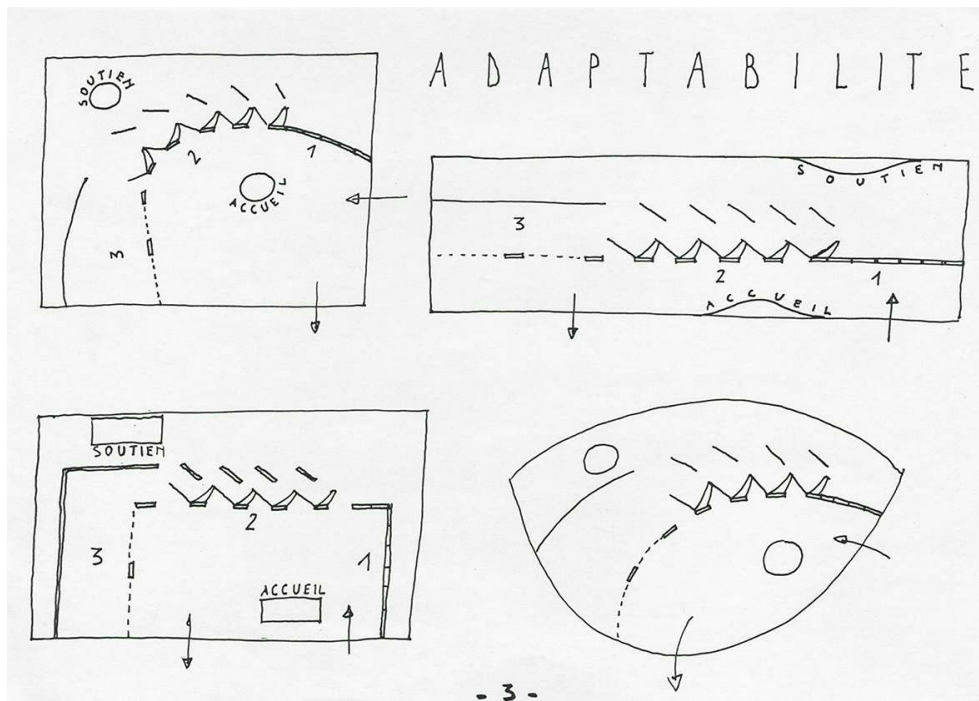
Figure 23



Élévation proposée par l'architecte Frédéric Borel pour un équipement postal associant un bureau de poste et 80 logements, 113 rue Oberkampf (Paris, 11^e arr.) (en service) (AN, 20010248/7).

© ARCHIVES NATIONALES, FRANCE.

Figure 24



Anonyme, Esquisses pour le projet A200B, La Poste, 1991 (AN, 20010248/6).

Droits réservés. © Archives nationales, France.

Un « style P.T.T. » ?

- 41 Si les enjeux de cette architecture évoluent au fil des décennies, le style des bâtiments n'est pas plus constant. Il reflète le plus souvent le goût d'une époque (**fig. 25, fig. 26**). Au sujet du style architectural choisi par l'administration, voici ce qu'écrivait en 1957 Suzanne Tronchet, administrateur à la direction des Bâtiments et Transport du ministère des P.T.T. : «
Pouvons-nous dégager une tendance dans le " style P.T.T. " ? Il nous semble que ce style est fait, avant tout, d'adaptation, de logique, de clarté et de discrétion dans l'ornement. Le bâtiment P.T.T. veut être d'une architecture " sage " a-t-on pu dire, qui unisse étroitement technique et esthétique⁴⁸. » En effet, si l'administration des P.T.T. cède en partie aux effets de mode, elle n'en reste pas moins attentive à la fonction première de ses édifices. Les premiers rapports d'étude pour la construction de l'hôtel des Postes de Paris semblent déjà prendre en compte la double nature des édifices postaux : « La poste est une vaste manufacture, une usine », avant de citer le modèle anglais où l'hôtel des Postes est qualifié de « Palais⁴⁹ ». On retrouve souvent ce paradoxe dans les divers projets de construction. Par exemple, en 1990, lors du concours pour une nouvelle recette postale à Beauvais, le jury insiste sur le critère esthétique dans la sélection des projets, mais accuse dans le même temps les architectes de soumettre des projets trop prétentieux, en contradiction avec la fonction industrielle du futur bâtiment⁵⁰.

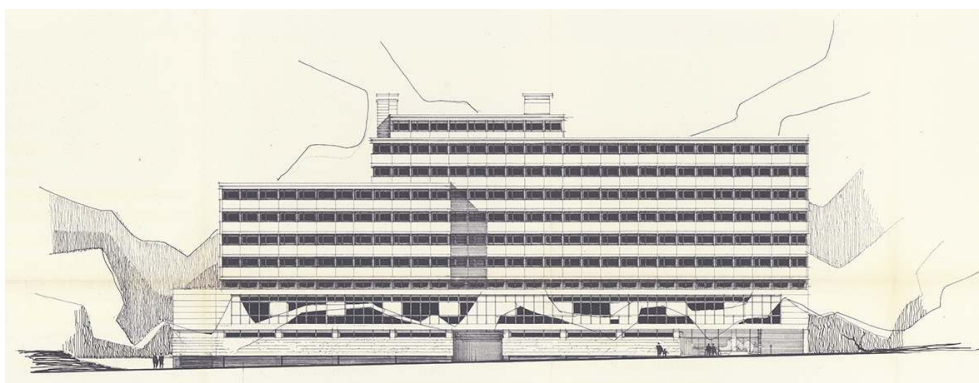
Figure 25



Centre téléphonique de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), Société civile d'architectes Lods, Despont, Beauclair, photographie de Claude Garnier, 1969 (dossier de carrière d'Henri Beauclair, AN, 19800126/4).

Droits réservés. © Archives nationales, France.

Figure 26



Élévation d'un avant-projet pour un centre de tri des imprimés, 40 rue des Peupliers (Paris, 13^e arr.), façade nord, (en place, rénové) par l'architecte DPLG R. Bourguoin, 1967 (AN, 19840666/15).

© ARCHIVES NATIONALES, FRANCE.

- 42 Les édifices postaux sont généralement construits à partir d'un programme type défini par le service des Bâtiments sur lequel s'appuient les architectes. Il est en revanche difficile d'affirmer qu'il existe un plan type d'édifice postal. Malgré une certaine standardisation, l'administration doit sans cesse s'adapter à un emplacement contraint dans les centres-villes, aux spécificités du trafic à assurer ou au type du commutateur

adopté par exemple. Elle doit parfois également respecter le matériau local et propose quelques pastiches régionaux. Le plus souvent, le service des Bâtiments refuse l'uniformité et laisse à chaque architecte le soin de développer son projet⁵¹.

- 43 C'est donc bien une certaine diversité qui caractérise la manière dont on a défini le « style P.T.T. » et que l'attention portée à la signalétique vient alors rééquilibrer⁵² (fig. 27, fig. 28).

Figure 27



Anonyme, agence de renseignements des PTT, 71 avenue des Champs-Élysées, Paris, 8^e arr., vers 1949, photographie anonyme (AN, 19790443/18). Mention : « PTT. Photothèque SRLT, n° 113062. ». Droits réservés. © Archives nationales, France.

Figure 28



A. Cartier, photographe, Agence de renseignements des PTT, 71 avenue des Champs-Élysées, Paris, 8^e arr., vers 1960 (AN, 19790443/18).

Droits réservés. © Archives nationales, France.

- 44 Néanmoins l'étude du style et des enjeux de l'architecture des P.T.T. n'en est qu'à ses débuts et réserve donc encore bien des découvertes. Et l'abondance des archives sur le sujet lui annonce un avenir prometteur⁵³⁵⁴.

NOTES

1. - Direction générale de la Poste. *Architecture postale, 1887-1987*. Cat. exp., Paris, musée des Monuments français, 2 novembre 1987-3 janvier 1988. Paris : ministère des PTT, 1987.
2. - LECLERC, Bénédicte et COULAUD, Hervé. *Un siècle d'architecture postale en France (1889-1985)*. Rapport de recherche, ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, 1989.
3. - COUSQUER, Yves (dir.). « Postes ». *Monuments historiques*, n°184, nov.-déc. 1992.
4. - LAMBERT, Guy. « Les bâtiments des PTT sous la III^e République. L'architecture publique avec ou sans signes républicains ». Dans MONNIER, Gérard, COHEN, Évelyne (dir.). *La République et ses symboles. Un territoire de signes*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2013, p. 323-338.
5. - MARKOVICS, Alexis et SIMONNOT, Nathalie. *Hôtels des postes patrimoniaux de la métropole parisienne*. T. 1, Paris. Hauts-de-Seine. Seine-Saint-Denis. Versailles/Paris : Ensa-v/Poste Immo, 2012.
6. - Encyclopédie des postes, télégraphes et téléphones. Paris : Rombaldi, 1957, vol. 1., p. 375.

7. - Bottin administratif, 1948, p. 327.
8. - Bottin administratif, 1972, p. 619.
9. - Bottin administratif, 1975, p. 593.
10. - RABINEL, Jacques, président du Syndicat des architectes agréés par le secrétariat d'État aux Postes et Télécommunications. Notes sur l'application de la réforme des prestations d'ingénierie, Rapport du 25 janvier 1977, 18 p., p. 1 (archives de cabinet de Gérard Théry, directeur général des Télécommunications, AN, 19870355/25).
11. - Article 22, loi 90-568 du 2 juillet 1990. Cette loi confie également au Groupe La Poste quatre missions de service public : le service universel du courrier et colis, l'accessibilité bancaire, la contribution à l'aménagement du territoire et la distribution de la presse. Ces quatre missions ont été maintenues après son changement de statut en tant que société anonyme à capitaux publics intervenu le 1^{er} mars 2010, par la loi du 9 février 2010.
12. - LELOUP, Michèle. « La Poste redore le blason de son patrimoine immobilier ». Interview de Christian Cléret, *Archistorm*, n° 40, janvier-février 2010, p. 33.
13. - *Rapport financier annuel, Document de référence 2011*. France Télécom. [document électronique]. Paris, 2011. Voir le site : <http://interactivedocument.labrador-company.com/Labrador/FR/FranceTlcom/FranceTelecomDocumentdeReference2011> [consulté le 03/02/2015].
14. - Encyclopédie des postes, télégraphes et téléphones. *Op. cit.*, p. 199.
15. - LECOUTURIER, Yves. *Histoire de la Poste en France*. Rennes : Éditions Ouest-France, 2011, p. 92.
16. - *Ibid.*, p. 78. En 2009, la Banque postale gère encore 11 millions de comptes.
17. - 1873-1931, fils de Julien.
18. - GUADET, Paul. « Le Bureau de poste ». *L'illustration économique et financière*, supplément à *L'illustration*, décembre 1922, p. 33.
19. - CHARBON, Paul. « Genèse du vote de la loi de 1837, origine du monopole des télécommunications ». Dans BERTHO-LAVENIR, Catherine (dir.). *L'État et les Télécommunications en France et à l'étranger, 1837-1987*. Actes du colloque des 3-4 novembre 1987, EPHE/université Paris-Descartes. Genève/Paris : Droz/Champion, 1991, p. 18.
20. - BATAILLE, Olivier. « Une fusion controversée : la création du ministère des Postes et Télégraphes ». Dans LE ROUX, Muriel (dir.). *Histoire de la Poste, de l'administration à l'entreprise*. Paris : Éd. rue d'Ulm, 2002, p. 95.
21. - THOMINE, Alice. « Rencontre sur les architectures institutionnelles ». *Bulletin monumental*, 2004-3, t. 162, p. 217.
22. - Édifié entre 1935 et 1938, l'édifice du 20 avenue de Ségur est l'œuvre de Jacques Debat-Ponsan, Prix de Rome et architecte en chef du ministère des PTT.
23. - *Architecture fonctionnelle des bâtiments répondant aux besoins du service postal et localisation des bureaux de poste*. Étude B1, Rapport général de la commission consultative des études postales (CCEP). Berne : Bureau international de l'Union postale universelle, 1964, p. 33 [rapport conservé à la Bibliothèque historique des P.T.T.]
24. - LECLERC, Bénédicte et COULAUD, Hervé. *Op. cit.*, p. 72.
25. - Encyclopédie des postes, télégraphes et téléphones. *Op. cit.*, p. 418.
26. - « P.T.T. Histoire d'une réforme, 1989-1990 », numéro hors-série, revue *Messages*, 1990, p. 27.
27. - *Ibid.*, p. 64.
28. - RABINEL, Jacques, président du Syndicat des architectes agréés par le secrétariat d'État aux Postes et Télécommunications. « Notes sur l'application de la réforme des prestations d'ingénierie », Rapport du 25 janvier 1977, p. 18 (dossiers de Gérard Théry, directeur général des Télécommunications, AN, 19870355/25).
29. - *Ibid.*, p. 17.
30. - Chiffres du rapport Larcher en 2003 (LECOUTURIER, Yves. *Op. cit.*, p. 117).
31. - DARRIGRAND, André et PELISSIER, Sylvie. *La Poste*. Paris : PUF, coll. « Que-sais-je ? », 1996, p. 8.

32. - « Contrat d'entreprise 2013-2017 entre l'État et La Poste. Contrat relatif aux missions de service public confiées au Groupe La Poste », 1^{er} juillet 2013, rapport disponible en ligne sur le site Internet du Groupe La Poste, consulté le 4 février 2015, p. 5.
33. - URBAIN, Pascal. *Maisons de Postes*. Paris : mission interministérielle pour la Qualité des constructions publiques, 1984, p. 9.
34. - « Du fait de la guerre, 1 241 immeubles (440 domaniaux, 4 801 loués) ont été sinistrés » (Programme de reconstruction (bâtiments), 2 août 1948, AN, 19780259/12).
35. - LECLERC, Bénédicte et COULAUD, Hervé. *Op. cit.*, p. 151.
36. - Encyclopédie des postes, télégraphes et téléphones. *Op. cit.*, p. 375.
37. - Rapport annuel à la direction des Bâtiments et Transport, services centraux, 1962 (AN, 19780259/47).
38. - « L'architecture des nouveaux bureaux de poste ». SADG, Bulletin mensuel d'information d'art et d'architecture de la société des architectes diplômés par le gouvernement, n° 139, septembre 1965, p. 216-223 (AN, 19930521/31).
39. - MARKOVICS, Alexis et SIMONNOT, Nathalie. *Op. cit.*, p. 7.
40. - RABINEL, Jacques. *Op. cit.*, p. 17 (dossiers de Gérard Théry, directeur général des Télécommunications, AN, 19870355/25).
41. - LECOUTURIER, Yves. *Op. cit.*, p. 111.
42. - DUPARC, Louis. *La Poste aujourd'hui et demain*. Paris : ministère des P.T.T., 1989, p. 20.
43. - Décret n°73-207 du 28 février 1973 relatif aux conditions de rémunération des missions d'ingénierie et d'architecture remplies pour le compte des collectivités publiques par des prestataires de droit privé.
44. - MARKOVICS, Alexis et SIMONNOT, Nathalie. *Op. cit.*, p. 10.
45. - « Étude sur les normes de réalisation des bureaux de poste », 1983, direction de l'Équipement, direction régionale des Postes d'Île-de-France (AN, 20010248/7).
46. - « Le groupe a sélectionné les premiers éléments concrets permettant d'installer la marque interne de La Poste dans ses établissements. Tout en laissant au concepteur une indispensable marge de liberté dans l'architecture et la décoration des bureaux, ces éléments de la marque feront que les clients dans quelque bureau qu'ils se rendent se reconnaîtront dans « leur poste ». ». « Programme 1 500 logements sociaux », 1990, archives de la direction du Développement du réseau, La Poste (AN, 20010248/7).
47. - Dossier « Programme 1 500 logements sociaux », 1990 (AN, 20010248/7).
48. - Encyclopédie des postes, télégraphes et téléphones. *Op. cit.*, p. 388.
49. - Rapport pour la reconstruction de l'hôtel des postes, 26 octobre 1861, pièce 1, p. 6 (AN, F/90/19093).
50. - Dossier de concours de la nouvelle recette postale de Beauvais, 1990 (AN, 20010248/7).
51. - Encyclopédie des postes, télégraphes et téléphones. *Op. cit.*, p. 388.
52. - Selon Bénédicte Leclerc et Hervé Coulaud, cette standardisation de la signalétique date de 1984 (*Ibid. Architecture postale, 1887-1987. Op. cit.*, p. 32).
53. - Je tiens à remercier Guy Lambert pour ses conseils et son expertise, ainsi que Claire Béchu, Sylvie Zaidman et Geneviève Profit pour leurs relectures attentives.
54. - Les Archives nationales ont engagé des démarches pour tenter d'identifier les ayants-droit des documents et photographies, mais certains photographes et architectes n'ont pu être identifiés ou localisés. Si le titulaire des droits se reconnaît, il est invité à prendre contact avec les Archives nationales.

RÉSUMÉS

Créé en 1879 et supprimé en 1991, le ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones (P.T.T.) assurait le bon fonctionnement des communications matérielles et immatérielles en France. L'administration des P.T.T. disposait sur tout le territoire, de plus de 14 000 bâtiments qui, malgré leur apparente banalité, étaient immédiatement identifiables dans le paysage urbain et rural. Leur programme répondait à des considérations aussi bien techniques qu'administratives et esthétiques tout en s'inscrivant le plus souvent dans les caractéristiques stylistiques propres à l'époque de leur construction. Consciente du symbole que représente l'édifice postal, l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, a souhaité dès la fin du XIX^e siècle exercer un contrôle sur son patrimoine immobilier. La création d'un cadre des architectes des P.T.T. ainsi que d'un service dévolu à la construction et à la gestion des bâtiments ont permis la réalisation d'édifices riches de sens, véritables témoignages de l'ère de l'information et de la communication. Les archives de l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, aujourd'hui conservées aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, sont une source précieuse pour qui s'intéresse à un édifice postal ou de télécommunication en particulier ou plus généralement à cette typologie architecturale. L'article se propose d'en montrer les principales caractéristiques.

Founded in 1879 and finally dissolved in 1991, the French Ministry of Posts, Telegraphs and Telecommunications guaranteed the smooth running of material and immaterial communications in France. It was the owner of some 14,000 buildings across the country, which, in spite of their ordinariness, were immediately recognisable in the urban and rural landscape. Their programmes met the technical, administrative and aesthetic requirements of their time, in keeping with stylistic characteristics appropriate to their period of their construction. From the end of the nineteenth century, aware of the symbolic significance of the post office building, the Ministry of Posts, Telegraphs and Telecommunications exercised full control over the design of its properties. The creation of a group of postal architects as well as a service dedicated to the construction of buildings allowed the conception of buildings rich in sensibility, buildings that became true testimonies of an era of information and communication. The archives of the administration of the Posts, Telegraphs and Telecommunications, housed today at the French National Archives in Pierrefitte-sur-Seine (north of Paris), are a precious source for research in postal architecture, telecommunications, or architectural typology in general. This article aims to demonstrate the main characteristics of these archives.

INDEX

Keywords : archives, post, telecommunications, architecture, industrial heritage, photograph, industry, factory, administration, town and country planning, typology, public service, rural architecture

Mots-clés : archives, postes, télécommunications, architecture, patrimoine industriel, photographie, industrie, usine, administration, aménagement du territoire, typologie, urbanisme, service public, architecture rurale

AUTEUR

CHARLOTTE LEBLANC

Chargée d'études documentaires, Archives nationales, direction des fonds, département de
l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture
charlotte.leblanc@culture.gouv.fr